



L'OTAN laisse se noyer des réfugiés libyens en Méditerranée

Par [Peter Schwarz](#)

Mondialisation.ca, 20 août 2011

[wsws.org](#) 20 août 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

Selon l'agence des Nations unies pour les réfugiés, UNHCR, 1.500 réfugiés libyens sont morts depuis le début en mars de la guerre contre la Libye en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Le 4 août, le journal *Süddeutsche Zeitung* a fait état d'un bilan de 1.820 morts depuis le début de l'année.

Les victimes sont des personnes originaires de Libye et d'autres pays africains qui tentent de fuir la misère économique, la persécution politique ou d'échapper à la guerre, risquant par là leur vie. Entassés dans de petites embarcations de fortune par des trafiquants peu scrupuleux, ils se noient ou meurent de soif en mer.

La distance qui sépare l'île italienne de Lampedusa, but de la plupart des bateaux de réfugiés, de la Tunisie, point le plus proche de la côte africaine, est d'à peine 130 kilomètres. Jusqu'à la côte libyenne, la distance est environ le double.

Dans cette région de la mer qui est relativement petite croisent actuellement les plus importantes flottes du monde. Une vingtaine de navires de guerre de dix pays de l'OTAN, dont plusieurs porte-avions et porte-hélicoptères, soutiennent l'assaut contre la Libye. Ils sont équipés de radars et d'autres technologies sophistiquées et sont capables de détecter le moindre mouvement en mer. La région est aussi surveillée en permanence par des avions de guet aérien AWASCS de l'OTAN qui peuvent détecter les plus petits navires.

De plus, il y a les bateaux et les avions de la police des frontières italiennes et de l'agence européenne aux frontières extérieures Frontex, qui patrouillent dans les eaux entre Lampedusa et la côte de l'Afrique du Nord afin de détecter et de renvoyer les bateaux de réfugiés.

Des réfugiés vulnérables auraient donc pu être facilement détectés et secourus. On aurait tout à fait pu éviter ce grand nombre de morts. Il s'agit là de personnes victimes de non assistance à personne en danger qui est un délit pénal. En raison de la guerre contre la Libye, l'OTAN les a contraints à fuir et lorsqu'il s'est avéré que leur chemin de fuite était un piège mortel, l'OTAN les a abandonné à leur sort.

L'OTAN n'a pas simplement « ignoré » les réfugiés. Elle a aussi refusé d'apporter son aide aux réfugiés naufragés une fois qu'elle en a été avertie.

La semaine dernière, un tel cas a émergé et la culpabilité de l'OTAN est apparue avec une telle évidence que même le gouvernement italien qui effectue sa propre persécution des

réfugiés, s'est senti obligé de protester et d'exiger une enquête.

Le 4 août, les gardes-côte italiens ont récupéré dans les eaux au Sud de l'île de Lampedusa un navire naufragé en bois de 20 mètres de long et qui comptait près de 300 réfugiés à son bord. L'épave avait dérivé en mer pendant une semaine avec un moteur en panne. Les conditions sur le bateau étaient abominables. Selon des survivants, 100 personnes sont mortes de soif et d'épuisement, et ont été jetées par-dessus bord. Les réfugiés eux-mêmes étaient fortement déshydratés, nombre d'entre eux étaient dans un état critique et ont été transportés par avion dans des hôpitaux en Italie.

Il se trouve que le bateau endommagé avait déjà été détecté par un remorqueur chypriote qui avait envoyé un signal de détresse mais qui avait ensuite poursuivi sa route. Les gardes-côte italiens avaient alors alerté l'OTAN. L'OTAN a refusé d'aider les réfugiés bien que l'un de ses navires se trouvait à à peine 27 nouds marins (50 km) du bateau naufragé.

Le ministre italien des Affaires étrangères, Franco Frattini, a accusé l'OTAN de non assistance à personne en danger et a demandé une enquête sur cet incident. Dans le même temps, il a proposé d'étendre le mandat de l'OTAN de manière à rendre l'OTAN responsable du sauvetage de réfugiés de guerre civils. Ceci n'est toutefois que de la poudre aux yeux. En vertu du droit international actuel chaque navire civil ou de guerre doit en toutes circonstances prêter assistance à quiconque se trouve en péril en mer.

Ce n'est pas la première fois que l'OTAN a été accusée de négligence. Fin mars, des navires de l'OTAN auraient ignoré des appels de détresse d'un bateau de réfugiés endommagé en provenance de Libye. Un hélicoptère militaire avait repéré l'embarcation mais ne leur avait largué que des bouteilles d'eau et des paquets de biscuits. Les réfugiés avaient attendu en vain d'être secourus. Selon le journal britannique *The Guardian*, un porte-avions qui se trouvait dans les parages n'avait pas non plus réagi. Finalement, 61 personnes étaient mortes de soif.

L'opération de l'OTAN contre la Libye porte le nom d'« Unified Protector » (protecteur unifié.) Elle est officiellement justifiée comme étant une mission visant à « protéger les civils » des attaques du gouvernement libyen. S'il y avait besoin d'une preuve supplémentaire, le sort des réfugiés en Méditerranée assène le coup de grâce à ce prétexte cynique pour une guerre impérialiste. La vie des réfugiés et des civils est la dernière des priorités de l'OTAN.

Les gouvernements européens n'ont, eux non plus, aucun intérêt à aider les réfugiés. Il serait facile de doter les navires de moyens pour retrouver et sauver les réfugiés en Méditerranée et une telle opération ne coûterait qu'une infime fraction des coûts quotidiens qu'occasionne la guerre en Libye. Ceci n'est, toutefois, politiquement pas souhaitable car les pays de l'UE craignent une augmentation du nombre de réfugiés. Toute la politique européenne relative aux réfugiés vise à être dissuasive

Article original paru le 13 août 2011

La source originale de cet article est [wsws.org](http://www.wsws.org)

Copyright © [Peter Schwarz](http://www.wsws.org), [wsws.org](http://www.wsws.org), 2011

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca